Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège O'Sullivan de Montréal

10 septembre 1996

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec

Introduction

Le Collège O'Sullivan de Montréal est un établissement d'enseignement collégial privé subventionné. Il accueille à l'enseignement régulier environ 525 étudiants dans ses programmes de DEC en Techniques juridiques, Marketing et Techniques de bureautique et dans ses AEC en Commerce international, Techniques de bureautique et Techniques d'information.

La Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP) comprend trois parties. La première traite des énoncés généraux et présente les finalités et les objectifs de la politique, le partage des responsabilités, le système d'information sur les programmes d'études et le mode de détermination des programmes à évaluer. La deuxième aborde le processus d'évaluation qui comprend la préparation et l'approbation du devis d'évaluation, la réalisation puis le suivi de l'évaluation. La dernière précise la mise en oeuvre de la politique en présentant le mécanisme de révision de la politique, l'arrimage des évaluations avec celles menées par la Commission et l'entrée en vigueur de la politique.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège O'Sullivan de Montréal, lors de sa réunion tenue le 10 septembre 1996. Elle a réalisé cette évaluation en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994[1]. Ce document précise notamment les orientations et les démarches de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

La Commission doute que cette PIEP puisse encadrer efficacement la réalisation d'évaluation des programmes d'études du Collège. En effet, même si elle manifeste une volonté d'amélioration continue et si elle contient quelques éléments adéquats, son efficacité potentielle est compromise par la lourdeur et la complexité de plusieurs de ses composantes.

Compte tenu de la taille du Collège et de son organisation, une structure d'évaluation à trois paliers, dont les responsabilités sont déléguées d'un palier à l'autre sans être toujours clairement définies, est inutilement complexe et trop lourde.

---

1 COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence.* Octobre 1994, 25 pages.

De même, le système d'information, qui comprend même des actions envisagées, est trop élaboré pour être efficient. Tel que décrit, il ressemble plutôt à un processus de collecte des données nécessaires à l'évaluation détaillée d'un programme et semble toujours déboucher sur la réalisation d'évaluations en profondeur. Un système plus léger, auquel pourraient s'ajouter des éléments complémentaires lors d'une évaluation en profondeur, conviendrait davantage à la réalité du Collège. Par ailleurs, le mode de détermination des programmes à évaluer comporte deux ordres de priorités s'enchâssant l'un dans l'autre et dont la prépondérance entre eux n'est pas évidente pour les évaluations en profondeur.

La section traitant du déroulement de l'évaluation reprend une définition des responsabilités, déjà traitées sous d'autres dimensions ailleurs dans la politique, ce qui peut créer une certaine confusion. De plus, le devis d'évaluation s'apparente à un rapport d'évaluation alors qu'il doit d'abord servir à préciser la nature et l'ampleur des travaux à réaliser. La rubrique décrivant le suivi de l'évaluation n'est pas assez explicite sur l'entité responsable de cette étape de l'évaluation.

La Commission souligne enfin que la présentation globale de la politique rend sa consultation très difficile. Puisqu'elle est un document officiel à la disposition de l'ensemble des intervenants du Collège pour assurer la qualité de l'évaluation de ses programmes d'études et en témoigner, elle devrait être facilement accessible autant par la forme que par le fonds, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Conclusion

La Commission estime que l'efficacité potentielle de la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège O'Sullivan de Montréal n'est pas assurée en raison principalement de structures d'évaluation trop complexes pour la taille du Collège, d'un système d'information compliqué et de l'enchevêtrement qui existe entre plusieurs composantes. Elle demande donc au Collège de simplifier et de clarifier l'ensemble de sa PIEP en tenant compte des remarques qu'elle vient de formuler.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jocelyne Lévesque, agente de recherche